

Retour sur le Conseil
Municipal du 27 Mai

PARTIE 1

La délégation

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2026 (abstention de Ermont Citoyen), Monsieur le Maire répond aux questions relatives au compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil municipal au Maire.

- Carole Cauzard – Paiement de la restauration, des activités périscolaires: suppression des Chèques, paiement par virement ou en liquide. Réponse : La politique du Trésor public (DGFIP) est de supprimer les moyens de paiement scripturaux. On peut le faire avec des CESU.
- Jocelyn Batton – 3 questions (sur le cloud sécurisé, sur les logiciels utilisés, sur les recommandations de cybersécurité). Le maire rassure.
- César Mélo Delgado – Recours à un avocat. Réponse du Maire : Protection fonctionnelle demandée par 2 policiers.

PARTIE 1

Informations diverses

Le maire cède ensuite la parole à **Madame Catherine Rousseau**, qui demande **un droit de réponse suite à la publication du groupe « Vivre Ermont » parue dans la tribune du journal communal de mai 2026**. Madame Rousseau apporte des précisions au sujet de « la difficile campagne des municipales ».

Après avoir accepté d'être la tête de liste du groupe « J'aime Ermont — libérons les énergies » et souhaité constituer une équipe soudée, elle constate que le groupe a déjà connu diverses turpitudes, retrait de personnes, trahison au sein de l'équipe, manipulation... De plus, à sa grande surprise, et malgré « soi-disant un énorme travail fourni », la liste, loin d'être complète, ne comportait qu'une douzaine d'inscrits. Elle s'est donc activement employée à constituer une équipe de colistiers. Aucun programme n'était consultable ni discutable par l'ensemble de ces derniers : un « grand secret » était détenu par Monsieur Melo Delgado et un petit noyau de colistiers, les autres étant tenus au silence.

PARTIE 1

Informations diverses

En tant que tête de liste, Catherine Rousseau estimait naturel de proposer des idées à débattre pour permettre des décisions collégiales. Elle a cependant dû suivre une orientation déjà tracée par ce petit noyau, sans pouvoir défendre librement ses opinions et convictions.

Catherine Rousseau dénonce l'usage répété de l'intelligence artificielle pour retravailler son image et ses propos, utilisation qui a alimenté des désaccords au sein de la liste. De nombreux colistiers lui ont été imposés sans rencontre préalable – certains qu'elle n'a d'ailleurs jamais rencontrés – ce qui a rendu le travail d'équipe difficile, voire impossible. Certaines personnes ont revendiqué une « pseudo-expérience » et refusé d'entendre des critiques constructives.

La situation l'a placée au cœur de conflits qu'elle n'a pas été autorisée à régler : de nombreux points étaient verrouillés.

PARTIE 1

Informations diverses

Monsieur Melo Delgado l'a informée de sa décision de ne pas siéger à ses côtés seulement 48 heures après les élections ; cette décision, prise de façon unilatérale par une poignée de colistiers, l'a mise devant le choix de siéger seule ou de démissionner. Elle a remercié les Ermontoises et les Ermontois avec le soutien d'un tiers des colistiers encore fidèles, malgré les pressions subies. Elle remercie ses adversaires pour leur courtoisie durant la campagne, réaffirme sa fidélité envers ses électeurs et colistiers, et indique qu'elle restera en poste pour la durée de son mandat au service de la ville d'Ermont. Elle demeure disponible pour toutes les Ermontoises et tous les Ermontois et les remercie chaleureusement de leur soutien".

Nous avons choisi de vous le livrer dans sa totalité. Vous pouvez aussi retrouver ce droit de réponse en tribune exceptionnelle dans le magazine municipal de l'été 2026

PARTIE 2

Affaires générales

Le Conseil Municipal s'est poursuivi avec les affaires générales, quelques points font l'unanimité:

Formations en alternance : c'est gagnant-gagnant. 5 contrats d'apprentissage sont créés .

Création d'emplois non permanents :

- 2 maîtres-nageurs à la piscine pour deux mois d'été.

Prêt de matériel

- Pour la fête des animaux

Mise à disposition de 3 poubelles totems par le Syndicat Emeraude.

- Pour la « Guinguette »

Les deux Sociétés tenant le foyer du théâtre reconduites.

- Question d'Ermont citoyen : Comment ces sociétés ont-elles été sélectionnées ?
- Réponse du Maire : le commerce local est privilégié et elles étaient volontaires.

PARTIE 2

Affaires générales

Comité social territorial (CST) commun à tous les agents

- 534 agents dont 488 agents pour la Commune et 46 pour le CCAS : 209 hommes et 3 femmes.
- Scrutin le 10 décembre. 5 représentants pour le personnel et 5 pour la municipalité.

Question de Madame Lacouture (Groupe Ermont citoyen): les instances syndicales n'ont pas été consultées pour la création de ce CST ?

Réponse du Maire : Sont consultées seulement les instances syndicales présentes dans la commune.

Le Syndicat autonome, le seul représenté, a été consulté.

Vote : **5 oppositions du groupe Ermont Citoyen**

PARTIE 3

Education et Apprentissages

Concernant le chapitre sur l'éducation et l'apprentissage, ont été abordés :

- le financement et le rôle des CLAS
- la mise en place au sein du Conservatoire d'un atelier de percussion pour les enfants en situation de handicap
- une demande de subvention de 11000 euros
- La modification du règlement intérieur du Conservatoire

Pour le conservatoire, limite d'âge à 4 ans minimum pour la musique, 5 ans pour les autres activités.

Votes : Unanimité

PARTIE 4

Finances

Revalorisation globale de 1% des tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre.

- Prix des paniers de la ferme pédagogique maintenus

Interventions de :

Ermont Citoyen :

- Sur le calcul du coût des sorties ;
- Les tarifs du périscolaire : les 2 colonnes maternelle et élémentaire fusionnées ?
- L'absence des tarifs du CLAS.

Madame Rousseau :

La méthode du calcul du quotient familial est-il le même que celui de la CAF ?

Réponse :

Le quotient familial est mis en œuvre depuis 2008. 11 tranches. 2 tranches hors commune.

Pas identique à celui de la CAF trop compliqué, mais elle l'a validé. Les ressources prises en compte sont : le revenu fiscal de référence auquel on ajoute les prestations sociales sauf l'APL. Le tout est divisé par 12 (12 mois de l'année).

PARTIE 4

Finances

Vivre Ermont : Juge l'effort pas assez homogène donc abstention.

Réponse du Maire : Comment compensez-vous la baisse des dotations ? Par une augmentation de la fiscalité ?

Vote : 5 oppositions (Groupe Ermont Citoyen), 2 abstentions (*Vivre Ermont*) et 28 pour (dont Mme Rousseau).

Vifs échanges autour de la non application des exonérations de cotisation foncière des entreprises dans le quartier prioritaire de la ville (QPV).

Échanges vifs avec le groupe Ermont Citoyen qui vote contre.

Vivre Ermont s'abstient.

Explication du Maire : Le niveau d'investissement dans le quartier des Chênes est maintenu donc il n'est pas question pour la municipalité de procéder à une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. C'est une opposition de principe car c'est une baisse directe des recettes pour la ville.

PARTIE 4

Finances

Intervention d'*Ermont Citoyen*: Il n'y a aucun chiffre sur ces impacts financiers. Est-il possible d'avoir un ordre de grandeur ? Pour ce groupe, cet impact serait faible à modéré. Quelques dizaines de milliers d'euros pour la commune. Dans le quartier des Chênes, le chômage est à environ 20% au lieu de 8 % pour la commune. Il demande donc une étude d'impact sur la commune et veut connaître les mesures pour dynamiser le quartier du point de vue économique.

Réponse du *Maire* : Des villes de gauche sortent du dispositif car ça ne change rien sur ce quartier. Pour lui le problème vient du manque de locaux disponibles. Les professions libérales refusent de s'installer aux Chênes. La Mairie travaille avec la Sablière pour attirer de nouveaux commerces et sur l'entretien des locaux existants. Enfin, on ne sait pas ce que va devenir la politique de la ville au niveau national.

Vivre Ermont fait la même demande que le Groupe Ermont Citoyen.

Réponse du *Maire* : L'Etat a demandé à délibérer avant le 16 juin. Il faudrait que l'Etat laisse faire les communes pour trouver des solutions seules.

PARTIE 4

Finances

Les subventions à l'association des commerçants de la Gare d'Ermont Eaubonne et pour l'opération "Collège au Cinéma" ont fait l'unanimité chez les élus.

QUESTIONS OUVERTES

Mme Rousseau

Est-il envisageable de faire une étude sur la circulation des trotinettes comme l'a fait la ville de Montmorency ?

Le Maire admet un problème de sécurité et une vitesse excessive avec des accidents bien réels. Il existe pourtant des règles comme les autres véhicules. La modernité n'est pas la loi. Obligation du casque et de dispositifs lumineux. Sur certaines zones, école et centre commercial, il va prendre un arrêté à ce propos .

QUESTIONS OUVERTES

Groupe Vivre Ermont

**Question sur la Fermeture progressive des accueils de loisir l'été. Exemple: Jean Jaurès.
C'est une double difficulté pour les familles à cause de l'éloignement du dépôt des
enfants. Regroupement sur des centres qui saturent. Pouvez-vous préciser les motifs de
cette fermeture ?**

Réponse: Toutes les familles pourront être satisfaites. Ce n'est pas une fermeture mais une préparation organisée. Le service public est efficace malgré une équipe réduite. Autre problème: Difficulté de recrutement des animateurs au niveau national.

QUESTIONS OUVERTES

Groupe Vivre Ermont

Deuxième Question sur la situation de l'école Anatole France. Baisse des effectifs dans cette école. Y aura-t-il des modifications sur la carte scolaire ?

Réponse: Rappel sur la baisse de la fécondité et du recul durable de la natalité. La première adjointe salue la création de la maison des familles. Aucune modification de la carte scolaire et aucune fermeture de classe prévue par la DASEN. La priorité de la Municipalité reste la qualité de l'accueil.

MERCI

à vous !

*Rendez-vous
le 26 juin pour le
prochain Conseil
Municipal*